Parc national des Ecrins

Conseil d'administration du 1er juillet 2016

Résolution n° 2016/24 - CA

Subventions accordées par le Parc national des Écrins

Le Conseil d'administration du Parc national des Ecrins,

Vu l'avis favorable du Bureau,

- décide d'attribuer des aides financières au titre du programme 2016 de mise en œuvre de la charte, conformément au tableau n°1 ci-joint.

Le président du conseil d'administration

Bernard HÉRITIER

Le directeur par intérim

Thierry DURAND

PROGRAMME d'ENVIRONNEMENT et de DEVELOPPEMENT DURABLE
Programmation de participations financières

Dossiers pour avis : décision du CA (hors critères ou montant sollicité dépassant 10 % l'enveloppe d'attribution 2016 – 180 000 €)

Titre	Objet	Maître d'Ouvrage	Montant total (Euros)	Montant subv^able (Euros)	Plan de financement	Montant sollicité (Euros)	(%)	Proposition du Bureau (Euros)	(%)	Mesure de la charte	Commentaire et prescriptions particulières
Réhabilitation du refuge de Temple Ecrins	Phase 2 : réhabilitation de la filière assainissement (2016) Phase 3 : amélioration des conditions d'accueil et de travail (2016 et 2017)	Fédération Française des Clubs alpins de Montagne (FFCAM)	332 030,00 €	332 030,00 €	2016 PNE – 33 203 € - 10 % Agence de l'eau RMC – 29 271 € - 9 % Région RA – 66 406 € - 20 % Conseil départemental – 82 420 € - 25 % Autofinancement FFCAM – 120 730 € - 36 %	33 203,00 €	10%	33 203,00 €	10%	4.1.c. : Adapter le fonctionnement des hébergements à leur emplacement et aux ressources disponibles sur leur site.	Le projet contribue à l'objectif 4 de la charte : Faire du coeur un espace d'éco-responsabilité, Mesure 4.1.c. : Adapter le fonctionnement des hébergements à leur emplacement et aux ressources disponibles sur leur site. Phase 1 : mise en sécurité et rénovation de la toiture (2015) aide de 17 753,25 € (25%) Pilote PNE : Gwenaëlle Traub
Travaux de réhabilitation du refuge d'Adèle Planchard réalisés en 2016 et 2017	Phase 2016 : Adduction d'eau Sanitaires et assainissement (déconstruction et enlèvement des sanitaires existants)	Société des Touristes du Dauphiné	285 930,00 €	285 930,00 €	2016 PNE – 59 569,00 € - 21 % SACO/Agence de l'eau – 114 372,00 € - 40 % Conseil départemental – 28 593,00 € - 10 % Autofinancement – 83 396,00 € - 29 %	59 569,00 €	20,83%	28 593,00 €	10%	7.1.c Adapter les infrastructures d'accueil au caractère des lieux	Le projet contribue à l'objectif 7 de la charte : Adapter les infrastructures d'accueil au caractère des lieux. La seconde phase 2017 fera également l'objet d'une demande de cofinancement. Pilote PNE : Gwenaëlle Traub
Navettes du Gioberney 2016	Recherche de pérennisation du service (année de transition avant la prise de compétence par la Région)	Communauté de communes du Valgaudemar	20 000,00 €	20 000,00 €	2016 PNE - 5 000,00 € - 25 % Conseil départemental - 10 000,00 € - 50 % Autofinancement - 5 000,00 € -25 %	5 000,00 €	25,00%	5 000,00 €	25,00%	2.3.2. Impulser des solutions alternatives à la mobilité individuelle ; Objectif 4 : Faire du coeur un espace d'éco-responsabilité	La compétence devant être prise par la Région, le projet devra s'inscrire dans la durée et préciser les prescriptions particulières (limitation horaire de circulation des campings-cars les jours de service par exemple). Pilote PNE : Emmanuelle Brancaz
			637 960,00 €	**637 960,00 €**		**97 772,56 €**		**66 796,00 €**			

Consommation de l'enveloppe - pour information						Prévision	
		Enveloppe 2016	Bureau 1	Bureau 2	Disponible après Bureaux 1 et 2	CA juillet	Disponible
6-2200-SUBV-AME	Subvention 2016_Aménagement-Urbanisme	70 000,00 €	35 891,53 €	7 113,15 €	26 995,32 €		26 995,32 €
6-2200-SUBV-PAT	Subvention 2016_Patrimoines-Culture-Artisanat	50 000,00 €	16 995,00 €	22 477,69 €	10 527,32 €		10 527,32 €
6-2200-SUBV-TOU	Subvention 2016_Tourisme	60 000,00 €	9 764,80 €	16 491,00 €	33 744,20 €	66 796,00 €	-33 051,80 €
	Total	**180 000,00 €**	**62 651,33 €**	**46 081,83 €**	**71 266,84 €**	**66 796,00 €**	**4 470,84 €**